

Réflexions critiques sur l'actualité politique, sociale,
culturelle et économique

ACCÈS À LA CULTURE ET EXCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES : ENTRE INCLUSION ET PARADOXES...

Une analyse ASPH de Najoua BATIS



Association Socialiste de la Personne Handicapée
www.asph.be

Suite à une réflexion menée au sein de la commission « culture et handicap » de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée. Nous avons retranscrit ici le fruit de ces échanges, débats et réflexions.

En 2017, l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH) a mis en place une commission « culture et handicap ». Cette commission a réuni différents acteurs et actrices concerné-e-s de près ou de loin par le manque d'accès à la culture des personnes handicapées.

Ainsi, le service de la Culture de la Communauté française, le Créahm – CREATivité et Handicap Mental – de Liège, l'association « Art et Culture » qui traduit des sorties culturelles en langue des signes francophones de Belgique, et le relais ASPH régional de Charleroi centre et Soignies se sont réunis pour discuter des freins et des leviers dans l'accès à la culture des personnes handicapées. Le danseur non-voyant Saïd Gharb était également convié en tant qu'artiste handicapé.

Les nœuds du problème

Lorsqu'on évoque les thématiques « culture et handicap », force est de constater que, sur le terrain, c'est encore loin d'être gagné... D'une part des politiques qui prônent l'inclusion et d'autre part le constat que ce public est, encore et toujours, volontairement ou non, exclu.

Au sein du service de la Culture à la Fédération Wallonie-Bruxelles, la question de l'accès à la culture des personnes handicapées est très présente. Dans les différents appels à projets pour les « Nuits Blanches », la dimension accessible des projets introduits est considérée comme une plus-value. Ce qui signifie que ces projets bénéficient d'une attention particulière et sont valorisés puisqu'ils prennent en compte ce public. De plus, la participation à un tel évènement est estimée par les organisateurs à près de 100 000 participants et participantes en moyenne. Dans ce lot, on compte moins d'une cinquantaine de personnes handicapées, parfois une dizaine. Se pose alors la question de l'investissement, parfois conséquent, pour une participation très

faible du public en situation de handicap. À titre d'exemple, en 2016, pour ce même évènement (Nuits blanches) une rampe à 650 euros a été posée pour la nuit avec seulement 3 utilisations cette même nuit.

Bien entendu, tout n'est pas une question de prix, de coûts et de gains. Mais on est en droit de se demander si, en misant sur de telles installations, on ne se fourvoie pas. À qui profitent ces installations ? Aux organisateurs qui se donnent bonne conscience, qui prônent l'inclusion, qui prennent en compte un public spécifique ? Ou aux personnes handicapées ? Lorsqu'on réfléchit au peu de participation du public, il y a de quoi se poser la question.

Une ghettoïsation culturelle ?

Une des problématiques majeures du handicap dans la société, en Belgique notamment, c'est la ségrégation quasiment organisée entre les personnes handicapées et les personnes sans handicap. Pire, au sein même du handicap, les personnes sont cantonnées, placées, casées en fonction du type du handicap. Cet état de fait se transpose dans les questions culturelles.

Les activités artistiques des personnes handicapées se passent dans un « entre soi » ou entre personnes « convaincues ». Il est encore très difficile de décloisonner les choses. Certains musées n'exposent que des œuvres de personnes handicapées, certains festivals sont spécialement destinés aux personnes handicapées, etc. Même si ces initiatives sont porteuses sur le plan individuel, quelle en est la dimension collective ? Surtout lorsque tout est fait pour que chacun reste à la place qui lui a été assignée ?

La ghettoïsation artistique va même jusqu'à parler d'« art différencié ». Si l'idée initiale est de mettre en avant le potentiel artistique de personnes handicapées, cela pose malgré tout un

certain nombre d'interrogations. Celles-ci soulèvent un paradoxe de taille. Si l'art transcende les cultures, les « races », les religions, les nations, et toutes les formes de normalisation, pourquoi ne transcende-t-il pas le handicap ? Pourquoi ne pas considérer l'art pour l'art et continuer à stigmatiser l'art des personnes handicapées en le différenciant ? Cette ghettoïsation culturelle ou artistique, bien que partant d'une bonne intention, peut rendre difficile l'inclusion des personnes handicapées, en les considérants, eux ou leur création comme « différentes ».

La culture est une question secondaire

Une des difficultés soulevées à de nombreuses reprises à l'ASPH est le manque d'accès à la culture de certains publics « fragilisés » et les personnes handicapées en font partie. Malgré les nombreux investissements pour rendre les festivals accessibles, les lieux culturels accessibles, les musées accessibles pour différents types de handicap, l'exclusion de ce public est un constat alarmant.

Ce qui nous amène à penser que la culture et les activités culturelles ne sont pas considérées comme une priorité. Le public « handicapé » a parfois des réalités quotidiennes complexes qu'il faut pallier. Ceci fait des aspects culturels une question secondaire, voire pratiquement inexistante. De fait, si une personne handicapée vit sous le seuil de pauvreté, dans une maison qui n'est pas accessible et sans emploi, on peut aisément comprendre qu'assister à une représentation culturelle ne soit pas sa priorité première, ni même secondaire.

L'éternelle question de l'accessibilité

Ces dernières années, une véritable prise en compte s'opère dans les festivals, les lieux culturels, les musées, les théâtres, les salles de cinéma, etc. Mais force est de constater que le focus se fait principalement voire essentiellement sur les aspects

« techniques » du handicap : des rampes sont placées, des ascenseurs... sans penser aux autres formes d'accessibilité.

Un exemple simple est celui des salles de cinéma. Les films francophones ne sont pas sous-titrés. Or, les personnes sourdes pourraient très facilement accéder à ces films s'ils étaient sous-titrés. Cette situation est d'autant plus aberrante que les sous-titres existent, mais qu'ils ne sont placés que pour les films en version originale (en anglais ou langue étrangère).

L'accessibilité au niveau culturel doit certes comporter des leviers techniques, mais ne doit pas se centrer uniquement sur les infrastructures. L'accessibilité doit être envisagée de manière « plurielle ». Autrement dit, il peut y avoir des adaptations pour tous types de handicaps et pas seulement pour les personnes en chaise roulante ou avec des difficultés de mobilité.

Pourtant, depuis plusieurs années, que ce soit dans le cadre de l'évènement « Nuits Blanches » cité plus haut ou d'autres évènements culturels, les aspects techniques demeurent prioritaires. Nous en avions déjà fait le constat lors de précédentes analyses « L'accès à la culture des personnes handicapées : l'ascenseur culturel est-il en panne... ?¹ ». Les ascenseurs et les rampes occupent le devant de la scène, mais est-ce bien là que se situe le débat ? Les dimensions humaines, la rencontre, l'échange entre les personnes indépendamment de leur handicap sont mis au second plan.

¹

<http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Culture/Pages/2016-accessibilite-de-la-culture.aspx>

À quand l'inclusion des personnes handicapées dans les sphères culturelles ?

Cette question se pose pour les personnes handicapées comme « consommatrices » de culture, mais aussi comme « productrices » de culture. Ces deux volets dont encore inexistant ce qui nous alerte sur la manière dont les personnes handicapées sont prises en compte dans la société. On en arrive à des extrêmes où des festivals sont entièrement consacrés aux personnes handicapées ou encore, lorsqu'elles sont artistes, leur art est mis dans la catégorie de l'art « différencié ».

Que faire alors pour améliorer l'accès à la culture des personnes handicapées ? Un premier pas serait d'avoir des retours du public concerné. De fait, le peu de personnes qui bénéficient des aménagements et des adaptations ne fait pas forcément de retour. Cela permettrait d'améliorer, compléter, adapter, modifier ce qui n'a pas été, etc. Ceci permettrait d'éviter de réitérer les mêmes « erreurs » ou « actions » qui n'ont produit aucun ou peu d'effet, d'année en année.

Nous tirons de ces constats et de ces réflexions collectives dans le cadre de la commission « Culture et Handicap » que le travail est encore long, mais bien en cours. Les acteurs et actrices rencontré-e-s sont conscients des enjeux autour des dimensions culturelles et de véritables actions d'amélioration ont lieu. Il faut néanmoins composer avec les paradoxes de notre société qui inclut les personnes handicapées à moitié.

Une chose est sûre, c'est par un travail de transversalité entre des acteurs et actrices de tous les secteurs tant culturels que du domaine du handicap que ces questions évolueront et aboutiront. Sans oublier que c'est en impliquant le public des « premiers concernés », en se basant sur leurs savoirs d'expérience que nous pourrons véritablement avancer.

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'**ASPH** est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65

Contact Center : 02/515 19 19

E-mail : asph@solidaris.be

www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles